

DEPARTEMENT
des VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
DE CHARMES

Commune
de SOCOURT

Commune de SOCOURT

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 05 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le mardi cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Luc MARTINET, Maire.

Membres en exercice : **11**

ETAIENT PRESENTS (08) : MM. Jean-Luc MARTINET – Michel NOIRCLERE - Claude DIDOT - Alain GADAUT - Francis HABRANT - Cyril KOEPFERT - Mme Françoise RAJOIE - Véronique MICARD.

ETAIENT ABSENTS (02) : MM. Aimé HOUILLON - Benoît LAURENT

ETAIT EXCUSE (01) : M. Thierry TRUFFY (pouvoir à M. Cyril KOEPFERT).

M. Alain GADAUT a été nommé Secrétaire de séance.

Mme Véronique MICARD est arrivée en séance à 20h15.

Au cours de la séance, les décisions suivantes ont été prises :

06/2016 : SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEMANDE D'ADHESION :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant ce dernier à se prononcer sur la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, acceptée par le comité syndical.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt
au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif.

07/2016 SMDEV – CONVENTION POUR L'EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE GRELOT :

Monsieur le Maire présente le projet d'extension du réseau d'éclairage public rue de Grelot.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 13.157,50 € H.T. et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

La participation de la commune s'élève à 74 % du montant H.T. des travaux, plafonné à 75.000 € H.T. de travaux puis 85 % du montant H.T. des travaux au-delà de ce montant,

conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 27 février 2014.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet tel qu'il lui est présenté,

AUTORISE la réalisation de travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage.

S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 74 % du montant H.T., plafonné à 75.000 € H.T. de travaux puis 85 % du montant H.T. des travaux au-delà de ce montant, soit 9.736,55 €, tenant compte de la subvention départementale.

SOLLICITE l'engagement des travaux avant la notification de la subvention départementale et s'engage alors à verser le montant de sa participation, équivalente à 85 % du montant H.T. du projet en cas de non-attribution de la subvention par le Conseil Départemental des Vosges, soit 11.183,88 €.

08/2016 - SMDEV – CONVENTION POUR L'EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION ROUTE DE HERGUGNEY :

Monsieur le Maire présente le projet suivant : Alimentation Basse Tension du Lotissement Privé de 7 parcelles – Route d'Hergugney.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 78.600,00 € TTC et indique que le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges agirait en tant que maître d'ouvrage.

En application de la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 02 décembre 2009, la participation financière de la commune s'élèverait à 49 % du montant H.T. des travaux, soit 38.514,00 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet tel qu'il lui est présenté,

AUTORISE la réalisation de travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage.

S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 49 % du montant H.T. des travaux, soit 38.514,00 €.

09/2016 - SMDEV – CONVENTION POUR L'EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE HERGUGNEY :

Monsieur le Maire présente le projet d'extension du réseau d'éclairage public coordonné aux travaux d'alimentation EP du Lotissement Privé de 7 parcelles – Route d'Hergugney.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 34.416,66 € H.T. et précise que ces travaux ne bénéficieront pas d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage.

La participation de la commune s'élève à 85 % du montant H.T. des travaux, conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 27 février 2014.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet tel qu'il lui est présenté,

AUTORISE la réalisation de travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage.

S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 85 % du montant H.T. des travaux, soit 29.254,16 €.

10/2016 - SMDEV – CONVENTION POUR L'EXTENSION DU RESEAU TELEPHONIQUE ROUTE DE HERGUGNEY :

Monsieur le Maire présente le projet d'extension du réseau téléphonique suite aux travaux Alimentation FT du Lotissement Privé de 7 parcelles – Route d'Hergugney.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre d'une extension de réseau pour un lotissement communal, France Télécom réalise le câblage et que le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 20 décembre 2007, le Syndicat finance la surlargeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose du matériel.

Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet s'élève à 18.396,00 € TTC et que la participation financière de la commune, selon la répartition citée ci-dessus, s'élève à 6.930,00 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet tel qu'il lui est présenté,

AUTORISE la réalisation de travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage.

S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 6.930,00 €.

11/2016 - BUDGET EAU – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Le Maire en exercice, Monsieur Jean-Luc MARTINET s'est retiré durant le délibéré,
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2015 et des décisions modificatives s'y rattachant,
Sur proposition de M. Michel NOIRCLERE, premier adjoint,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2015

ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2014 _____ 4.061,41 €

Total des dépenses de l'exercice _____	26.806,79 €
Total des recettes de l'exercice _____	30.226,81 €
Résultat de l'exercice 2015 _____	3.420,02 €
Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	7.481,43 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2014 _____	2.943,20 €
Total des dépenses de l'exercice _____	104,25 €
Total des recettes de l'exercice _____	3.047,45 €
Résultat de l'exercice 2015 _____	2.943,20 €
Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	5.886,40 €

12/2016 - BUDGET EAU : PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2015 :

Comme suite à la présentation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECLARE que le Compte de Gestion 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :

ADOPTÉ le Compte Administratif 2015

ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2014 _____	4.061,41 €
Total des dépenses de l'exercice _____	26.806,79 €
Total des recettes de l'exercice _____	30.226,81 €
Résultat de l'exercice 2015 _____	3.420,02 €
Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	7.481,43 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2014 _____	2.943,20 €
Total des dépenses de l'exercice _____	104,25 €
Total des recettes de l'exercice _____	3.047,45 €
Résultat de l'exercice 2015 _____	2.943,20 €
Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	5.886,40 €

13/2016 - BUDGET EAU – AFFECTATION DU RESULTAT 2015 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2015 du Budget de l'Eau et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes, conformément aux dispositions de l'instruction M14 :

Excédent de fonctionnement au 31.12.2015 :	7.481,43 €
Résultat d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2015.....	5.886,40 €

Besoin de financement en rapport avec les restes à réaliser..... 5.000,00 €

Affectation obligatoire au compte 1068 de la section d'investissement :.....	0,00 €
Excédent reporté au compte 1068 de la section d'investissement :	0,00 €
Excédent reporté au compte 002 de la section de fonctionnement	7.481,43 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'affectation de l'excédent telle qu'elle est proposée.

14/2016 - BUDGET PRIMITIF EAU 2016 :

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le budget primitif 2016 de l'EAU,
VOTE le budget par chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

ARRETE le budget primitif aux chiffres suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	34.500,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	512.965,00 €
TOTAL DES DEPENSES :	547.465,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	34.500,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	512.965,00 €
TOTAL DES RECETTES :	547.465,00 €

Budget voté en équilibre.

15/2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Le Maire en exercice, Monsieur Jean-Luc MARTINET s'est retiré durant le délibéré,
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2015 et des décisions modificatives s'y rattachant,
Sur proposition de M. Michel NOIRCLERE, premier adjoint,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2015

ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2014	1.073,53 €
Total des dépenses de l'exercice	7.030,10 €
Total des recettes de l'exercice	11.261,57 €
Résultat de l'exercice 2015	4.231,47 €
Résultat d'exécution au 31.12.2015	5.305,00 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2014	- 1.530,32 €
Total des dépenses de l'exercice	13.383,94 €
Total des recettes de l'exercice	8.989,75 €
Résultat de l'exercice 2015	-4.394,19 €
Résultat d'exécution au 31.12.2015	-5.924,51 €

16/2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT : PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2015 :

Comme suite à la présentation du compte de gestion dressé par le receveur municipal,
sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECLARE que le Compte de Gestion 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2014 _____	1.073,53 €
Total des dépenses de l'exercice _____	7.030,10 €
Total des recettes de l'exercice _____	11.261,57 €
Résultat de l'exercice 2015 _____	4.231,47 €
Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	5.305,00 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2014 _____	- 1.530,32 €
Total des dépenses de l'exercice _____	13.383,94 €
Total des recettes de l'exercice _____	8.989,75 €
Résultat de l'exercice 2015 _____	-4.394,19 €
Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	-5.924,51 €

17/2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2015 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2015 du Budget d'Assainissement et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes, conformément aux dispositions de l'instruction M14 :

Excédent de fonctionnement au 31.12.2015 :	5.305,00 €
Résultat d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2015.....	- 4.394,19 €

Besoin de financement en rapport avec les restes à réaliser..... 15.000,00 €

Excédent reporté au compte 1068 de la section d'investissement :	5.305,00 €
Excédent reporté au compte 002 de la section de fonctionnement	0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE l'affectation de l'excédent telle qu'elle est proposée.

18/2016 - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016 :

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le budget primitif 2016 de l'ASSAINISSEMENT Commune,
VOTE le budget par chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

ARRETE le budget primitif aux chiffres suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	10.600,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	1.402.323,00 €
TOTAL DES DEPENSES :	1.412.923,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	10.600,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	1.402.323,00 €
TOTAL DES RECETTES :	1.412.923,00 €

Budget voté en équilibre.

19/2016 - BUDGET COMMUNAL – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Le Maire en exercice, Monsieur Jean-Luc MARTINET s'est retiré durant le délibéré,
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2015 et des décisions
modificatives s'y rattachant,
Sur proposition de M. Michel NOIRCLERE, premier adjoint,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2015

ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2014 _____	309.861,16 €
Total des dépenses de l'exercice _____	159.508,29 €
Total des recettes de l'exercice _____	208.391,87 €
Résultat de l'exercice 2015 _____	48.883,58 €
Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	358.744,74 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2014 _____	5.309,61 €
Total des dépenses de l'exercice _____	36.801,75 €
Total des recettes de l'exercice _____	17.838,56 €
Résultat de l'exercice 2015 _____	- 18.963,19 €
Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	- 13.653,58 €

20/2016 - BUDGET COMMUNAL : PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2015 :

Comme suite à la présentation du compte de gestion dressé par le receveur municipal,
sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECLARE que le Compte de Gestion 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2014 _____	309.861,16 €
Total des dépenses de l'exercice _____	159.508,29 €
Total des recettes de l'exercice _____	208.391,87 €
Résultat de l'exercice 2015 _____	48.883,58 €
Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	358.744,74 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2014 _____	5.309,61 €
Total des dépenses de l'exercice _____	36.801,75 €
Total des recettes de l'exercice _____	17.838,56 €
Résultat de l'exercice 2015 _____	- 18.963,19 €
Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	- 13.653,58 €

21/2016 - BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2015 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2015 du Budget
Communal et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions
suivantes, conformément aux dispositions de l'instruction M14 :
Il précise que le budget communal aura cette année à intégrer l'excédent du CCAS suite
à sa dissolution :

Excédent de fonctionnement au 31.12.2015 : 358.744,74 €

Résultat d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2015 :	- 13.653,58 €
Besoin de financement en rapport avec les restes à réaliser.....	30 600,00 €
Affectation obligatoire au compte 1068 de la section d'investissement :	44.253,58 €
Excédent reporté au compte 1068 de la section d'investissement :	44.253,58 €
Intégration résultats CCAS suite à dissolution.....	1.091,51 €
Excédent reporté au compte 002 de la section de fonctionnement	315.582,67 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 ACCEPTE l'affectation de l'excédent telle qu'elle est proposée.

22/2016 - BUDGET COMMUNAL 2016 - VOTE DE LA FISCALITE DIRECTE :

Sur proposition de Monsieur le Maire
 Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2016 ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation :	17,88 %
Taxe Foncière Bâti	09,78 %
Taxe Foncière non Bâti.....	13,01 %
Cotisation Foncière des Entreprises.....	14,85 %

23/2016 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016 :

Sur proposition de son Maire,
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 FIXE comme suit le tableau des subventions 2016 aux associations :

A.D.M.R. _____	30,00 €
Amicale des Donneurs de Sang _____	30,00 €
Amicale des Techniciens du Risque _____	175,00 €
AREMIG _____	30,00 €
Croix Rouge _____	30,00 €
Association des Paralysés de France _____	30,00 €
Foyer Rural – Section 3 ^{ème} âge _____	500,00 €
Foyer Rural – Festival de Musiques Traditionnelles _____	1.000,00 €
Foyer Rural - Animations _____	5.000,00 €
Légion Vosgienne _____	175,00 €
M.A.L.P.C. _____	100,00 €
Union des Aveugles _____	30,00 €
Provision pour subventions exceptionnelles _____	1.670,00 €
Coopérative école maternelle du Bout du Pont _____	300,00 €
Coopérative école primaire du Bout du Pont _____	300,00 €
Total : _____	9.400,00 €

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2016.

24/2016 - BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016 :

Le Conseil Municipal,
 Sur proposition de son Maire,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2016 de la Commune,
VOTE le budget par chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

ARRETE le budget primitif aux chiffres suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	192.892,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	376.395,00 €
TOTAL DES DEPENSES :	569.287,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	511.000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	376.395,00 €
TOTAL DES RECETTES :	887.395,00 €

Budget voté en excédent de fonctionnement.

25/2016 - PROJET EOLIEN « LES MIRABELLES » :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'avis d'ouverture de l'enquête publique du Préfet des Vosges en date du 15 janvier 2016 ;

Considérant que dans le cadre de la réalisation du parc éolien « Les Mirabelles », la société Eoliennes des Mirabelles projette l'installation de 6 éoliennes d'une hauteur totale en bout de pale de 150 mètres sur les communes de HERGUGNEY et AVRAINVILLE,

Considérant que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué et qu'il a reçu la note de synthèse relative au projet éolien des mirabelles, projet soumis à enquête publique.

Considérant que le Conseil Municipal est en mesure de porter une réflexion éclairée sur l'opportunité de délibérer sur ce projet de parc éolien dans le cadre de l'enquête publique réalisée conformément au droit de l'environnement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FORMULE un avis favorable à la réalisation du parc éolien « Les Mirabelles »,

La séance a été levée à 21h50.

SOCOURT, le 15 Avril 2016

Le Maire,

Jean-Luc MARTINET

Affiché le : 15 Avril 2016

Le Maire,

Jean-Luc MARTINET

